

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

L'OSUC est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la part hors quota pour la catégorie B.

La procédure à suivre :

1- Choisissez votre organisme collecteur

Le versement s'effectue par l'intermédiaire de votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA) avant le 28 février 2020

2 - Affectez votre taxe d'apprentissage

Indiquez « Université d'Orléans - OSUC » (code UAI 0451688R) sur le bordereau de versement comme établissement bénéficiaire.

3 - Tenez-nous informés

Afin que nous puissions suivre vos versements, merci de bien vouloir compléter et nous retourner le formulaire de promesse joint.



OSUC - Université d'Orléans - 1A rue de la Férollerie - 45071 Orléans cedex 2
02 38 49 49 45 - dir-osuc@univ-orleans.fr

**JOURNÉE
PORTES OUVERTES**



**Samedi 7 mars 2020
de 9h à 17h**

Vous y êtes cordialement invités



Observatoire
des Sciences de
l'Univers en
région Centre

TAXE APPRENTISSAGE 2020

Participez à notre développement...



osuc.fr

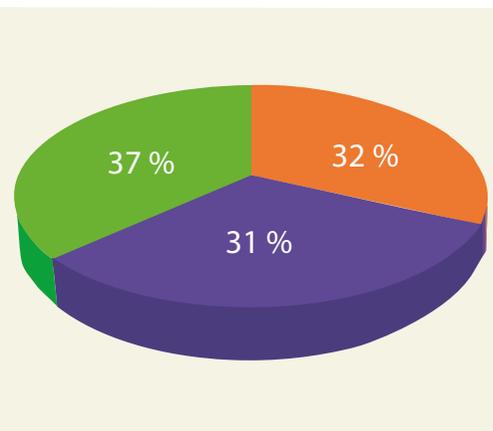


L'OSUC : une formation d'excellence

L'OSUC propose des formations de niveau licence, master et doctorat couvrant un large spectre de finalités appliquées : gestion des **ressources minérales et énergétiques**, exploitation des **géomatériaux**, **stockage géologique**, gestion des **ressources en eau**, valorisation des **milieux naturels**, caractérisation et **remédiation des pollutions**, suivi de la **qualité de l'air**, **instrumentation et exploration spatiale**.

Nos formations font une large place au **terrain**, à l'**expérimentation** et aux **méthodes d'analyse**. Elles sont ouvertes à l'international, à la valorisation des acquis de l'expérience (**VAE**) et peuvent être dispensées dans le cadre d'un parcours de formation continue.

Grâce au versement d'une fraction de votre taxe d'apprentissage, vous apportez à l'OSUC un soutien indispensable au fonctionnement et au développement de ses formations.



Affectation des ressources de la taxe d'apprentissage en 2019

- Matériel informatique - logiciels
- Équipements pédagogiques
- Soutien aux stages d'applications sur le terrain

Une Mention de licence à l'OSUC

La Licence « Sciences de la Terre » forme des **géologues généralistes**, capables de mettre en oeuvre une démarche scientifique pluridisciplinaire.



Deux Mentions de Master à l'OSUC
En partenariat avec BRGM Campus

Master Sciences de la Terre et des Planètes - Environnement

- Deux parcours Type :
- Géoressources, Géomatériaux et Géodynamique (G³)
 - Géochimie et Géomatique de l'Environnement (Geo²ENV)

Master Risques et Environnement

- Deux parcours Type :
- Chimie, Pollution, Risques, Environnement (CPRE)
 - Véhicules et Systèmes Energétiques Durables (VSED)



L'OSUC EN QUELQUES CHIFFRES

- 200 étudiants dont :
 - 160 étudiants en Licence et Master
 - 35 doctorants
- 45 Enseignants-Chercheurs
- 100 intervenants du milieu professionnel

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2019

- Acquisition de matériel pédagogique
- Soutien à l'organisation d'enseignements sur le terrain
- Renouvellement partiel du parc informatique dédié à l'enseignement

PARDI NOS PROJETS...

- Investissement dans des équipements pédagogiques de travaux pratiques
- Acquisition d'outils informatiques performants dédiés à l'enseignement
- Finalisation du renouvellement du parc informatique dédié à l'enseignement